## REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA DRÔME COMMUNE DE ST MICHEL SUR SAVASSE

## ARRETE N° A 56/2025 DE POLICE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les travaux de raccordement d'un poste électrique prévus Chemin de la Sainte,

Vu la demande du 10 octobre 2025 de l'entreprise Cegelec Valence d'Alixan (26) en charge des travaux, pour le compte d'Enedis,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'entreprise Cegelec est autorisée à réaliser des travaux pour le raccordement d'un poste électrique Chemin de la Sainte, à Saint Michel sur Savasse, du 15 octobre 2025 au 14 novembre 2025.

**ARTICLE 2 :** Pendant la durée des travaux qui empièteront sur la chaussée, la circulation sera réglementée Chemin de la Sainte. La circulation sera alternée par des feux tricolores

ARTICLE 3: Le stationnement des véhicules à proximité des travaux sera également interdit pendant la durée des travaux du 15 octobre au 14 novembre 2025. Seule l'entreprise Cegelec a l'autorisation de stationner ses engins au droit du chantier. Le passage des piétons sera également interdit pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 4 :** La mise en place et le retrait des panneaux de signalisation du chantier ainsi que les panneaux et barrières de protection du chantier seront à la charge de l'entreprise Cegelec.

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois auprès de M le Maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**ARTICLE 6 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et sur le chantier.

Fait à St Michel sur Savasse le 10 octobre 2025,

Pour le Maire empêché, Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Sébastien CARMET